CONTRAT D'ADHESION

Madame Monsieur

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

NP / Localité _____ Tél _____

Courriel _____ Mobile _____

Assurance _____ Date de naissance _____

Profession _____ Employeur _____

Ancien membre _____ Nouveau membre _____

Abonnement Fitness / Bains-Fitness 1 / 3 / 4 / 6 / 12 mois / 6 jours consécutifs

Validité du - au _____

Signature _____

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – CONTRAT D'ADHESION

1.1 DONNÉES PERSONNELLES : Nom, prénom, date de naissance, sexe, carte de légitimation (Dans le cas des mineurs entre 16 et 18 ans, autorisation signée d'un parent ou représentant légal supplémentaire)

1.2 ADRESSE : Rue, numéro, code postal, ville, pays

1.3 CONTACT : Téléphone, mobile, courriel

1.4 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : Assurance accident, profession, employeur

1.5 TYPE DE CONTRAT : Fitness ou Fitness/Bains

1.6 DURÉE DU CONTRAT, COÛT ET MODE DE PAIEMENT : 1 mois, 3 mois, 4 mois, 6 mois, 12 mois, frais de support (bracelet), prix d'abonnement respectif, paiement immédiat, paiement sur facture, paiement à tempérament uniquement sur les abonnements annuels.

1.7 TERMES ET CONDITIONS : Les relations contractuelles liant les parties sont régies par le présent contrat, ses conditions générales et les règlements internes du Centre Fitness 360, qui en font partie intégrante.

2 – CONDITIONS

2.1 – CONDITIONS GÉNÉRALES ET VALIDITÉ

2.1.1 Le présent contrat est souscrit entre le Centre Fitness 360 et le présent signataire (ci-après « membre »).

2.1.2 Chaque membre s'engage à respecter les autres membres, le personnel ainsi que les employés et tous les autres collaborateurs du Centre Fitness 360 ou des tiers qui y sont liés.

2.1.3 Des modifications des conditions générales ainsi que de leur validité sont possibles. Les éventuelles modifications du présent contrat ou de ses conditions générales de vente seront communiquées sur le site internet du Centre Fitness 360 ou par voie d'affichage dans le centre exploité par la société signataire du présent contrat. Elles seront par la suite intégrées dans le contrat existant.

2.2 – CONTRAT D'ADHÉSION

2.2.1 Le contrat peut être conclu sous format papier ou électronique avec signature digitale, ainsi que via le site internet avec paiement par carte bancaire.

2.2.2 Toutes modifications du présent contrat et de ses conditions générales s'effectueront par écrit (voire 2.1.3 pour les conditions générales).

2.2.3 Le représentant légal signataire est solidairement responsable du membre mineur et de la bonne et fidèle exécution du présent contrat. Il en va de même des garants.

2.2.4 Le membre reconnait que l'envoi de documents et d'informations sous format électronique est considéré comme valable. Le membre s'engage à fournir une adresse courriel et un numéro de téléphone mobile valables et usuellement utilisés.

2.2.5. Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou d'autres informations concernant le membre doit être immédiatement signalé au Centre Fitness 360.

2.3 – OFFRE

2.3.1 Les prix s'entendent TTC (Toute Taxe Comprise) et en CHF (Franc Suisse).

2.3.2 L'accès aux cours collectifs.

2.3.3 Le Centre Fitness 360 offre d'utiliser ses infrastructures pendant les heures d'ouverture et se réserve le droit de modifier l'emplacement, les horaires d'ouverture et le changement des infrastructures (aménagements intérieurs, appareils).

2.3.4 Les cours collectifs peuvent être limités à un nombre maximum de participants.

2.3.5 Aucun droit à un remboursement en raison d'un cours collectif complet ou d'un changement dans le programme de cours collectif n'est possible.

2.3.6 Sauf exception, le cumul d'offres, de bons ou de rabais n'est pas autorisé.

2.4 – ÉTENDUE DES SERVICES

2.4.1 Le membre déclare avoir subi un contrôle médical et s'inscrit au Centre Fitness 360 avec l'approbation de son médecin en vue d'une utilisation de l'intégralité des prestations fournies par Le Centre Fitness 360.

2.4.2 Les services et les offres listés dépendent du type de contrat conclu.

2.4.3 Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de modifier l'offre et les prix en tout temps.

2.5 – HEURES D'OUVERTURE

2.5.1 Les horaires d'ouverture du Centre Fitness 360 sont affichés sur place et publiés notamment via le site internet.

2.5.2 Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de fermer temporairement notamment en cas de révision ou de rénovation.
La fermeture annuelle des Bains de Villars (piscine et wellness) ne donne droit à aucun remboursement ni prolongation.

2.5.3 D'éventuels changements d'horaires ne donnent pas droit au remboursement de l'abonnement ni à y mettre un terme de manière anticipée.

2.6 – ACCÈS

2.6.1 Le membre reçoit un moyen d'identification unique (sous forme de bracelet, caution CHF 10.00) lors de la conclusion d'un contrat d'adhésion. Ce moyen d'identification unique permet au membre d'accéder au Centre Fitness 360 par le type de contrat conclu.

2.6.2 Le membre doit être en mesure de présenter à tout moment son moyen d'identification unique, tout particulièrement pour accéder au Centre Fitness 360. Son accès est enregistré à chaque entrée.

2.6.3 En cas de perte du moyen d'identification unique, le membre doit le signaler au centre et devra acquérir un nouveau moyen d'identification unique à ses propres frais.

2.6.4 En cas de transmission de son moyen d'identification unique à un tiers, le membre qui en est titulaire contractuellement peut être exclu d'accès au Centre Fitness 360. Des frais administratifs pourront lui être facturés. L'abonnement reste dû en son entier et pour toute sa durée prévue contractuellement.

2.7 – PAIEMENT ET MODE DE PAIEMENT

2.7.1 Les paiements doivent être réglés à la date d'échéance indiquée sur la facture (paiement global ou par mensualités).

2.7.2 En cas de résiliation anticipée, des frais administratifs de CHF 80.- sont dus.

2.8 – RETARD DE PAIEMENT

2.8.1 Si le membre ne s'acquitte pas de ses factures à la date d'échéance fixée, un rappel sera émis. Des frais pourront être appliqués dès le premier rappel.

2.8.2 En cas de retard de paiement de plus de 30 jours, Le Centre Fitness 360 se réserve le droit d'exiger immédiatement tous les paiements en suspens et en cas de paiements partiels, le montant dû pour toute la durée restante du contrat. Les frais y relatifs seront mis à la charge du débiteur (art. 106 CO).

2.8.3 En cas de défaut de paiement, Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de réclamer son dû par le biais d'un tiers (agence de recouvrement). Dans ce cas, Le Centre Fitness 360 est autorisé à transmettre les données et les documents nécessaires à ce tiers pour mener à bien sa mission de recouvrement, ce conformément à la législation sur la protection des données (voire chiffre 2.14).

2.8.4 En cas de retard de paiement, Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de bloquer l'accès au centre au membre concerné, ce jusqu'à ce que le montant dû soit acquitté.

2.9 – MISE EN PAUSE

2.9.1 Des périodes d'absence (grossesse, accident, maladie, service militaire) pourront être récupérées dans leur totalité moyennant un certificat médical ou une pièce justificative. La date de réception de la pièce justificative est seule considérée pour le calcul d'absences à récupérer.

2.9.2 Une absence de longue durée de 4 mois au moins (grossesse, accident, maladie, service militaire) pourra donner lieu à une résiliation anticipée de l'abonnement, ce moyennant une pièce justificative (certificat médical, attestation). Des frais administratifs de CHF 80.- seront dus. Si la durée effective de l'abonnement est plus courte que celle prévue par le contrat, le prix applicable sera celui de l'abonnement correspondant à la durée ayant effectivement lié les parties.

2.9.3 L'abonnement souscrit pour une durée d'une année, permet à chaque membre de le déposer pendant 30 jours au plus par année d'adhésion sans donner de motif.

2.9.4 Chaque mise en pause doit être demandée à l'avance. La durée minimale d'une interruption est d'une semaine. L'annonce du départ et de la période d'absence concernée doit être faite au plus tard 24 heures à l'avance. Cette annonce doit être faite via la plateforme en ligne dédiée.

2.9.5 Chaque mise en pause n'est possible que pour l'année en cours et un éventuel solde ne peut pas être cumulé pour les années suivantes, même en cas de renouvellement de l'abonnement.

2.9.6 Aucune absence ne sera bonifiée durant la période du délai de résiliation.

2.10 – ABSENCE DE FRÉQUENTATION DU CENTRE

2.10.1 Le fait de ne pas utiliser les installations ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement des paiements ni à une résiliation anticipée du contrat.

2.10.2 Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de fermer ses portes lors de manifestations exceptionnelles ou en cas de force majeure. Ces fermetures éventuelles ne donnent pas droit à un remboursement ou à un report du terme du contrat.

2.11 – RÉSILIATION

Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de résilier le contrat en tout temps et sans préavis pour de justes motifs, tels que le non-respect par le membre du contrat et/ou de ses conditions générales ou du règlement intérieur (notamment respect des conditions d'hygiène, de propreté minimale et de savoir-vivre). Cette résiliation ne donne droit à aucun remboursement.

2.12 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2.12.1 Le règlement intérieur est publié sur le site internet du Centre Fitness 360 et est également affiché sur place. Le membre est rendu attentif à son obligation d'en prendre connaissance. Les règlements intérieurs font partie intégrante du présent contrat.

2.12.2 Le Centre Fitness 360 se réserve le droit de modifier le règlement intérieur en tous temps. Aucun remboursement n'est dû dans cette hypothèse.

2.14 – PROTECTION DES DONNÉES

2.14.1 Par sa signature, le membre autorise expressément Le Centre Fitness 360 à fournir ses données personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, date de naissance, etc.) pour des contrôles d'identité et de solvabilité en cas de démarches de recouvrement entrepris par un tiers mandaté (voire chiffre 2.8.3).

2.14.3 L'attention du membre est expressément attirée sur le fait que les zones d'entraînement du Centre Fitness 360 sont surveillées par des caméras pour des raisons de sécurité.

2.14.4 L'attention du membre est expressément attirée sur le fait qu'une photo peut être prise lors de chaque accès au Centre Fitness 360 pour vérifier son identité.

2.15 – RESPONSABILITÉ

Pour tous les dommages, accidents, blessures subis au cours de l'entrainement dans les locaux du Centre Fitness 360, le présent contrat renvoie aux dispositions légales en matière de responsabilités civile et pénale. La responsabilité du Centre Fitness 360 n'est pas engagée en cas de faute légère. La responsabilité du Centre Fitness 360 n'est pas engagée pour les éventuels vols commis dans les vestiaires et à l'intérieur des locaux.

2.15.1 - **CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE**

En signant ce document je suis conscient que l'entrainement physique est associé à un risque de blessure ou de malaise . Le fitness 360 vous informe de ces dangers et vous recommande un avis médical avant la reprise des activités physiques. J'engage ma propre responsabilité sur mon état de santé et atteste que le fitness ne sera pas responsable des dommages que je pourrais subir lors de l'exercice.

2.16 – DIVERS

2.16.1 En cas d'invalidité et/ou de caducité de l'une ou de plusieurs clauses du présent contrat, celui-ci conserve toute sa validité pour le reste.

2.16.2 Le Centre Fitness 360 s'engage à fournir une attestation d'abonnement à faire valoir auprès d'assurances afin que le membre puisse bénéficier de rabais et/ou d'offres éventuelles.

2.17 RECONNAISSANCE DE DETTE

Le présent contrat vaut reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

2.18 – FOR ET DROIT APPLICABLE

En cas de litige, le for se situe au lieu de la société signataire. Le droit suisse est applicable.